

Monsieur Bruno LE MAIRE Ministre de l'Économie et des Finances 139 rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le 27 mars 2020

Réf.: AFFECO_2020_0056

Monsieur le Ministre,

L'épidémie de Covid-19 qui frappe actuellement notre pays exige la mobilisation de tous les acteurs, privés comme publics, en matière sanitaire, sociale et économique. La commission des affaires économiques du Sénat entend y participer pleinement.

Les sénateurs sont bien entendu mobilisés pour relayer auprès du pouvoir exécutif les inquiétudes et interrogations émanant du tissu économique de leurs territoires. Notre commission s'est ainsi réunie ce matin pour échanger les points d'attention relayés par les élus et les acteurs économiques locaux. En vue de concrétiser la promesse présidentielle qu'« aucune entreprise, quelle que soit sa taille, ne [soit] livrée au risque de faillite », je souhaiterais porter ces informations à votre connaissance afin, le cas échéant, d'ajuster le plan d'urgence pour faire face à la crise et, ainsi, limiter au maximum son impact économique.

Notre commission a identifié quatre problématiques communes à de nombreux secteurs d'activité. Premièrement, le dispositif d'activité partielle doit bénéficier au plus grand nombre pour être réellement efficace. Or, certaines entreprises souhaitant en bénéficier en raison d'une réduction d'activité se voient refuser cette possibilité, leur secteur ne figurant pas expressément parmi ceux tenus de cesser leur activité aux termes de l'arrêté du 14 mars 2020. En outre, des dysfonctionnements informatiques sur les plateformes des Direccte paralysent les procédures et plongent les employeurs dans l'incertitude.

Deuxièmement, il conviendrait d'explorer les cas dans lesquels une annulation ou un étalement de charges fiscales et sociales, allant plus loin que les reports annoncés, devront être mis en place. La perspective d'un décaissement massif au moment de la reprise d'activité représente un risque réel pour la pérennité de nombreux établissements, alors même que la sortie de crise promet d'être longue et difficile. En revanche, la commission appelle le Gouvernement à approfondir ses efforts visant à remédier au fort allongement des délais de paiement constatés ces dernières semaines. Les commandes impayées par les grands donneurs d'ordre asphyxient leurs nombreux fournisseurs, souvent des PME ou TPE, qui ne peuvent absorber ces déficits de trésorerie. La solidarité nationale doit aussi s'exprimer au sein des chaînes de valeur.

Troisièmement, les critères d'éligibilité au Fonds de soutien semblent aujourd'hui trop stricts et de nature à empêcher de nombreuses PME d'accéder à cette aide. La perte de chiffre d'affaires de 70 %, plancher jugé trop élevé par de nombreuses entreprises, est en effet calculée à partir du mois de mars 2019; or l'activité commerciale y était déjà en forte baisse, du fait des violences à répétition dans les centres-villes le samedi. Nous vous proposons donc que soit retenu un critère de 50 % de baisse du chiffre d'affaires, et qu'une période de référence plus représentative du niveau normal d'activité économique soit retenue.



Quatrièmement, enfin, il est impératif que l'administration clarifie et harmonise les modalités de mise en œuvre des différents dispositifs sur le territoire. Par exemple, les consignes sanitaires devant être mises en place dans les lieux de vente ou dans les usines n'ont pas encore été communiquées aux filières de manière uniforme. Cette insécurité décourage les salariés qui craignent pour leur santé s'ils viennent travailler, incite à l'arrêt d'activité comme dans le secteur du bâtiment, et place les entreprises dans une situation d'incertitude pesante et les oblige à faire face à l'injonction contradictoire de poursuivre leur activité tout en les en empêchant. À ce titre, la pénurie de masques doit trouver une réponse rapide.

Dans le secteur industriel, il nous apparaît en outre primordial d'assurer par tous moyens l'approvisionnement de nos entreprises, en dépit des fermetures de frontières et des arrêts d'activité. L'accès aux matières premières est la condition du maintien de l'activité industrielle française. La disponibilité de pièces détachées est également cruciale pour la maintenance des infrastructures de transport ou de communications, ainsi qu'à l'entretien des équipements médicaux.

À cet égard se pose la question du transport. Or les tensions rencontrées à ce stade dans ce secteur se traduisent, en pratique, par une hausse des coûts logistiques pour de nombreux industriels. Pourquoi ne pas imposer la gratuité des péages durant la durée du confinement? En plus de réduire le coût des transports pour les approvisionnements, notamment alimentaires, et d'améliorer la fluidité du trafic en incitant à l'utilisation des autoroutes par les transporteurs, cette mesure serait un acte de reconnaissance solennelle de la Nation envers toutes les femmes et tous les hommes travaillant, jour et nuit, à assurer le maintien des activités essentielles de notre pays, notamment le personnel soignant.

Dans le secteur hôtelier, l'ordonnance relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure se heurte à la prégnance des réservations effectuées à travers des plateformes en ligne. Celles-ci ne donnent pas le choix aux hôteliers de reporter la prestation ou de la transformer en avoir, mais proposent par défaut à leurs clients d'annuler la réservation sans frais. L'ordonnance ne répondra donc pas, dans cette hypothèse, à l'objectif de maintenir la trésorerie des établissements concernés.

Enfin, il importe que le Parlement et le Gouvernement réfléchissent collectivement, dès maintenant et malgré la forte sollicitation des pouvoirs publics dans cet état d'urgence sanitaire, à un plan de relance une fois la crise passée. La perte de chiffre d'affaires et l'endettement résultant des difficultés actuelles pourraient peser à long terme sur l'investissement, les flux d'échanges et les chaînes de valeur. Des mesures vigoureuses devront insuffler une nouvelle dynamique aux entreprises comme aux consommateurs à l'issue de la période de confinement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Sophie PRIMAS
Présidente de la commission
des affaires économiques